

AVIS DE PROLONGATION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

ouverte par arrêté préfectoral n° E-2026 -154 du 17 juin 2026
concernant une demande d'autorisation environnementale
présentée par la SARL BROUSSE ET FILS à Cuzance et Martel (46600)

Par arrêté préfectoral modificatif n° E-2026-276 du 5 octobre 2026, la consultation du public ouverte du vendredi 10 juillet 2026 à 8h30 au samedi 10 octobre 2026 à 12h inclus, relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur des travaux d'affouillement du sol en vue de créer une truffière sur le territoire des communes de Cuzance et Martel (46600) sollicitée par la SARL BROUSSE ET FILS est prolongée de 19 jours soit jusqu'au 29 octobre 2026 inclus en mairies de Cuzance et de Martel, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Les modalités d'organisation de la consultation du public prévues par l'arrêté préfectoral n° E-2026 -154 du 17 juin 2026 susvisé restent applicables pour toute la durée de la consultation prolongée.

Pendant la durée de la consultation, le dossier soumis à la consultation comprenant les informations environnementales relatives au projet est consultable :

- sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <https://www.lot.gouv.fr> (rubrique publications / participations du public / autorisations environnementales) ;
- directement sur le site Internet de la consultation via le lien <https://liv.adm-occitanie.fr/> (rubrique consultations en cours) ;
- en mairie de Cuzance et de Martel aux heures d'ouverture.

Toute information technique peut être demandée à monsieur DENIS Sylvain, ingénieur des travaux, SARL Brousse et Fils, par courriel : etudes@brousse-tp.fr.

Les observations et propositions du public sur ce projet peuvent être formulées :

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de Cuzance aux heures d'ouverture ;
- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de Martel aux heures d'ouverture ;
- sur le registre numérique de la consultation via le lien <https://liv.adm-occitanie.fr/> (rubrique consultations en cours) ;
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr ;
- par courrier postal adressé à la mairie de Cuzance (1 place du Bicentenaire 46600 Cuzance) à l'attention du commissaire-enquêteur, avec la mention « projet truffière » ;

Ne pourront être pris en considération que les courriers et courriels parvenus au plus tard le jour et heure de clôture de la consultation du public, soit le 29 octobre 2026 à minuit, le cachet de la poste faisant foi pour les courriers transmis par voie postale.

Madame Régine Le Courtois, commissaire-enquêteur, reçoit le public le samedi 24 octobre de 10h00 à 12h00 à la mairie de Martel.

À compter de la clôture de la consultation et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, en DDT du Lot, en mairie de Cuzance et de Martel, sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (<https://www.lot.gouv.fr>, rubrique « publications / participations du public / autorisation environnementales ») ainsi que sur le site internet de la consultation (<https://liv.adm-occitanie.fr/> « rubrique consultations closes »).

Au terme de la procédure, la préfète du Lot accorde ou refuse, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Fait à Cahors, le - 5 OCT. 2026

Le directeur départemental des
territoires du Lot par intérim,

Géraud TOUBERT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'TOUBERT' in a cursive script.